

## ABONNEMENT.

Saumur :	
Un an . . . . .	30 fr.
Six mois . . . . .	16
Trois mois . . . . .	8
Poste :	
Un an . . . . .	35 fr.
Six mois . . . . .	18
Trois mois . . . . .	10

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. RICHARD et C<sup>o</sup>,  
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

## L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

## INSERTIONS.

Annonces, la ligne . . . . .	20 c.
Réclames . . . . .	30
Faits divers . . . . .	75

## RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées sans restitution dans ce dernier cas ; Et du droit de modifier la réclame des annonces.

## On s'abonne :

A SAUMUR,  
Chez tous les Libraires ;  
A PARIS,  
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C<sup>o</sup>,  
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

18 Mars 1874.

## LES FAUX DIEUX.

Nous empruntons l'article suivant à l'*Indépendance de l'Ouest*, journal républicain de Nantes :

Je ne puis réprimer un sourire où la charité n'a rien à voir, quand, chemin faisant, je rencontre des hommes qui naguère prenaient des airs de malamores et qui aujourd'hui grelottent de peur, comme le lièvre pris au collet.

Eh ! vous étiez plus braves quand, attelés au char de l'Etat, vous pensiez le diriger vers un Edorado où toutes les somptuosités seraient entassées, où tous les luxes se donneraient rendez-vous.

Dans ce temps-là, vous avez sacrifié la fortune de l'empire à votre amour des somptuosités et du luxe, et dans votre aveugle égoïsme, oubliant la France qui vous regardait passer, vous n'avez pas craint de faire de la France l'enjeu de vos ambitions, et si la France n'a point été submergée dans les torrents de sang qui ont coulé dans les rues de Sedan, c'est que Dieu la protège.

Et, aujourd'hui, s'ils tremblent, ces sybarites, comme tremblent les vieillards dont la vie s'achève, c'est que l'Edorado de leurs rêves a sombré avec l'Empire et qu'ils ne sont point encore habitués aux rudes morsures de la bise et de la misère.

Cependant, l'heure est venue pour eux de dire : « Adieu paniers, vendanges sont faites ! »

Les morts vont vite, et c'est à peine si l'histoire peut en recueillir les noms ; mais ce qui est consolant, c'est que les vivants sont là qui l'attendent, et vont plus vite encore.

Dans la journée du 4 septembre, quelques hommes d'origine plébéienne, cela est respectable, avocats de vocation, ce qui n'a rien d'enviable, ramassèrent le pouvoir qui venait de tomber et s'élançèrent sur un pavois de moderne invention.

Ils se proclamèrent les héritiers de l'Empire.

Et ces chefs, parlant le langage de Démosthène et de Tyrthée, firent des prodiges d'éloquence ; ils appelèrent la France aux armes et, de la chaudière au château, chacun se leva, s'arma à la hâte, et, sous les frimas, pieds nus et sans pain, tous s'élançèrent à la bataille.

C'était beau, c'était grand, c'était français !

Mais j'aurais voulu voir ces émules de Démosthène, plus audacieux que leur célèbre devancier, s'élançant à la tête des troupes, à la façon des Condé, des Turenne, des Napoléon, des Mac-Mahon, des Canrobert, tenter le passage du Rhin, plutôt que celui des rivières et des ruisseaux qui coulent tranquillement entre Tours et Bordeaux.

Plus prévoyants que Démosthène, ils ne voulurent point déchirer leurs vêtements aux ronces du chemin, ni laisser leurs armures sur un nouveau champ de bataille de Chéronée.

Mais nous n'ignorons pas que l'éloquence est un présent des dieux, et qu'un orateur, qui sait qu'il est mortel, a le devoir de protéger ses jours.

Voilà pourquoi, sans doute, nos avocats politiques, dignes émules de Démosthène,

ministres et dictateurs, demeurèrent à Tours et à Bordeaux, alors que les cohortes ennemies promenaient l'incendie, le pillage et la mort dans une large moitié de la France.

Ils ne pouvaient entendre de si loin les sanglots des femmes et des enfants, ni les cris de désespoir des vieillards qui, restant au logis et qui, impuissants comme la vieilleuse, passaient le temps à compter les coups de canon que leur apportait l'écho.

Non ! au milieu de ces larmes, nos ministres improvisés, nos avocats dictateurs faisaient entendre de mâles accents et tous les Français qui pouvaient combattre, sans chefs, sans fusils, presque sans vêtements, sur la neige et mourant de faim, se jetaient pêle-mêle sous le sabre des uhlans.

Il ne se trouvera pas un homme de cœur en France qui blâmera votre élan patriotique ; mais puisque vos bras étaient trop débiles pour défendre le drapeau que vous aviez le bonheur de relever, pourquoi n'avez-vous pas confié à plus habiles et à plus forts que vous le soin de le défendre ?

L'héroïsme est-il donc une vertu si rare parmi les avocats politiques, que pas un seul d'entre vous n'ait été tenté d'imiter le dévouement de Curtius. En présence d'un semblable sacrifice, qui donc eût pu douter de votre dévouement à la France ?

Vous aviez peut-être le cœur de Carnot, et c'est là votre excuse, mais vous auriez dû comprendre que, pour pouvoir organiser la victoire, il vous fallait posséder la science acquise et le génie de Carnot.

Hélas ! combien de myrmidons à la langue dorée qui croient loger en leurs cervelles la science infuse, qui n'y logent que l'ambition, la sottise et l'orgueil ! Ils ne se doutaient pas que la science est le fruit de longues études, et qu'il ne suffit pas d'être avocat pour pouvoir édifier des citadelles, diriger des armées en campagne, et mener à bonne fin les calculs et les entreprises nécessaires au salut d'un grand peuple.

Vous, messieurs, nos dictateurs du 4 septembre, vous étiez avocats et vous êtes restés avocats jusqu'au bout des ongles, rien de plus, rien de moins, et je me demande comment il se fait que votre conscience ne s'est pas révoltée en face de votre insuffisance, quand vous preniez sur vos faibles épaules le fardeau des affaires publiques, et que, sans expérience, sans espérance possible d'un résultat utile, grâce à votre ignorance complète de la guerre, vous auriez continué cette épouvantable guerre dans laquelle vous n'aperceviez, affaire de métier, qu'une question de mur mitoyen. Ne niez pas, sinon l'opinion publique vous demanderait un terrible compte de votre intervention inutile et funeste dans des actes de guerre, que vous étiez, et vous le saviez bien, incapables de diriger.

Cependant nous voulons bien croire que vous aviez dépouillé la toge des avocats politiques, quand, succombant sous la réprobation de ceux qui pensent, voyent et jugent, vous demandiez, du haut de la tribune, pardon à Dieu et aux hommes !

Eh bien ! soit, que la paix soit avec vous, mais tout le temps que nous pleurerons nos morts, que nous nous souviendrons de nos désastres, faites-nous grâce de votre perpétuelle jactance.

Et j'ai pu voir des milliers d'imbéciles qui trouvaient tout simple que les généraux fussent choisis parmi les avocats et qui battaient des mains à tous les discours de ces fous politiques.

Aujourd'hui que nos yeux s'ouvrent enfin à la lumière de la vérité, nous croyons que

le temps est venu pour eux de fermer leurs pressoirs et de dire : Adieu paniers, vendanges sont faites !

Quand, après la guerre, nous assistions à la plus épouvantable des saturnales : Paris couvert de barricades, Paris affolé par la misère et par des privations inouïes, livrant sous les yeux de l'ennemi la plus fratricide des batailles, brûlant, saccageant les monuments qui faisaient sa gloire et celle de la France ! quels hommes se trouvaient à la tête de l'émeute ? Des orateurs de clubs et de carrefours, des Démosthènes attardés dans leurs convoitises, qui voulaient s'enrichir du jour au lendemain.

Et le peuple, emporté par une fureur aveugle et ne sachant pourquoi, s'est battu et s'est fait tuer sans sourciller ; et pendant qu'il agonisait, on cherchait en vain ses chefs, tous ou presque tous s'étaient sauvés à temps. Les aiglons aveuglés sont restés sur le champ de bataille ; les perroquets s'étaient envolés à tire d'aile.

Quand donc le peuple dira-t-il à ces hommes qui, à défaut du vin, se gorgent de sang : Retirez-vous, que vos paniers soient remplis ou non, vendanges sont faites !

Quand donc le peuple, se groupant, comme il est juste, dans l'idée honnêtement démocratique, voudra-t-il chasser les marchands du temple ; tous ces gens qui le trompent et font de lui l'enjeu de leurs criminelles ambitions ?

Aujourd'hui, grâce à la meute affamée qui le pourchasse comme un gibier, il ne sait plus trouver sa voie et il dit : Tout est perdu. On comprend ces paroles, quand elles sortent de la bouche des hommes qui ont vécu de la fortune publique et qui sont aujourd'hui contraints à demander leur pain quotidien au travail de chaque jour. Mais ce mot fatal et lâche ne peut être répété par une poitrine française ; c'est le cri désespéré de l'eunuque qui attend qu'on le jette, méprisable victime, sur le bûcher de Sardapapale.

Dieu veuille que les leçons que nous sont venues des folies des ambitieux et des incapables nous ouvrent enfin les yeux ! Si cela était, mais cela n'est pas encore, nous regretterions de rappeler un passé qui appartient à l'histoire ; nous laisserions dans l'oubli les fauteurs de nos discordes, les artisans de nos désastres, et nous n'aurions pas le courage de les maudire.

L'ERMITE BRETON.

## Chronique générale.

Dans sa dernière réunion, la gauche républicaine présidée par M. J. Simon, s'est longuement occupée du rôle qu'elle devrait jouer dans le débat sur l'interpellation Lepère, et de la fixation du congé que la Chambre doit prendre à l'occasion de la session départementale d'avril.

Elle a entendu le rapport de M. Lamy au nom de la commission de légalité. Cette commission a examiné un grand nombre de questions qui lui ont été soumises, notamment sur l'application de la loi sur les maires, sur la police du colportage, et sur l'état de siège dans divers départements.

La délibération, enfin, a porté sur la prorogation des conseils municipaux et la réunion s'est unanimement prononcée contre le projet du gouvernement.

Un journal annonce que M. Pouyer-Quertier est officiellement chargé de diriger les négociations à ouvrir avec l'Angleterre, la Belgique et la Hollande, pour la révision de la convention relative au régime des sucres.

M. Pouyer-Quertier partira pour sa mission à l'ouverture des grandes vacances de l'Assemblée.

Le délai légal de six mois, pour l'élection du successeur de M. Ranc dans le département du Rhône, expire le 13 avril, le jugement du conseil de guerre de Versailles remontant au 13 octobre. La période électorale doit donc s'ouvrir régulièrement le 25 mars, et l'on attend, d'un jour à l'autre, le décret de convocation.

M. Emile Ollivier vient de publier son discours de « réception » avec une préface où il explique les incidents de sa « non-réception », et un appendice destiné à appuyer les diverses propositions du discours.

On annonce le prochain passage de la reine Victoria à Paris.

La reine s'y arrêterait un jour, se rendant en Allemagne.

On a remarqué que M. Ledru-Rollin était peu assidu aux séances de l'Assemblée nationale.

Jusqu'à ce jour, à peine y a-t-il fait deux apparitions.

Le père du suffrage universel se ménage-t-il pour les grandes luttes politiques ?

En tout cas, les questions d'affaires ne paraissent pas l'intéresser outre mesure.

Cette abstention volontaire serait-elle du goût des citoyens du Vaucluse ?

M. le duc de Broglie a prononcé à Evreux un discours qui ne touche pas à la politique ; un passage fait ressortir la nécessité de répandre l'instruction dans un pays de suffrage universel.

M. de Kératry écrit à la *Patrie* pour déclarer qu'il n'a rien à redouter des « révélations » que M. Gambetta, suivant plusieurs journaux, se proposerait de faire sur son compte lors de la discussion des conclusions du rapport de M. de la Borderie.

Les habitants du village de Cuchery, près de Reims, viennent d'inaugurer le monument érigé par l'admiration et la douleur publique à leur digne curé, l'abbé Miroy, qui fut fusillé par les Prussiens le 8 février 1874, pour avoir pris la place des auteurs de quelques coups de fusil tirés sur eux lorsqu'ils vinrent occuper le village, pour y lever des contributions.

Le village fut cerné le surlendemain, et l'officier qui commandait le détachement exigea qu'on lui livrât celui qui commandait les agresseurs.

L'abbé Miroy demande à être dénoncé seul. On l'arrête et on le traîne à Reims devant le conseil martial des Prussiens qui le condamne à mort, bien qu'il sache pourquoi il se dévoue.

L'officier chargé de l'exécution lui tend la main pour lui demander pardon d'un acte

cruel que son devoir lui ordonne d'accomplir.

— Je vous pardonne, faites votre devoir ! dit le curé, qui arrache le bandeau mis devant ses yeux, et offre sa vie avec sérénité pour le salut de ses paroissiens. Une minute après il tombait criblé de douze balles. Un mois plus tard l'officier prussien mourait de honte et de douleur.

La ville de Reims a élevé, au moyen d'une souscription publique, un beau monument à la mémoire de ce saint martyr. Les victimes de la guerre vont y verser des pleurs et puiser du courage en contemplant l'image de cet héroïque prêtre.

On mande de Berlin :

« Il règne, dans les sphères gouvernementales et les cercles militaires, une certaine émotion, par suite de l'échec subi par le projet ministériel sur l'organisation militaire devant la commission du Reichstag.

» En conseil des ministres, dit le *Courrier de Paris*, il a été décidé, sur l'avis de M. de Bismark, dont la vraie maladie consiste en douleurs rhumatismales, que le projet de loi serait retiré pour cette session. Il sera présenté au commencement de la nouvelle session de juillet, de manière à avoir le temps de travailler la majorité du Parlement allemand en faveur du projet ministériel.

» Si, à cette époque, le Reichstag persistait à vouloir garder pour lui la faculté de fixer le minimum et le maximum des contingents, en temps de paix comme en temps de guerre, l'empereur Guillaume aurait promis aux partis militaires de dissoudre le Reichstag, plutôt que d'abandonner cette prérogative royale. »

On écrit de Vienne au *Courrier de Paris* :

« François-Joseph semble très-perplexe sur la réponse à faire au pape à la lettre autographe de Sa Sainteté en date du 7. Cette lettre ne sera pas publiée. Malgré le secret sur son contenu, je tiens d'une personne officielle que les termes en sont très-moderés.

» Après avoir supplié François-Joseph de refuser son approbation aux lois confessionnelles et avoir donné à entendre que si des modifications étaient devenues nécessaires au concordat, il les accepterait, le pape adjure l'empereur d'épargner à ses sujets catholiques, les haines profondes et les dissentiments qui vont être le résultat de cette guerre déclarée sans rime ni raison par le pouvoir civil à la papauté, pouvoir qui ne ne prend pour guide ni les intérêts des sujets catholiques, ni les intérêts de la patrie, mais qui ne fait qu'obéir et subir le joug d'un pouvoir étranger au culte dont le but est : guerre à la religion ; triomphe de la violence et de la persécution. »

### Le 16 mars à Chislehurst.

Voici la réponse faite par le prince impérial à l'allocution de M. le duc de Padoue :

Monsieur le duc,  
Messieurs,

En vous réunissant ici aujourd'hui, vous avez obéi à un sentiment de fidélité envers le souvenir de l'empereur, et c'est de quoi je veux d'abord vous remercier.

La conscience publique a vengé des calomnies cette grande mémoire et voit l'empereur sous ses traits véritables.

Vous qui venez des diverses contrées du pays, vous pouvez lui rendre témoignage ; son règne n'a été qu'une constante sollicitude pour le bien de tous, sa dernière journée sur la terre de France a été une journée d'héroïsme et d'abnégation.

Voire présence autour de moi, les adresses qui me parviennent en grand nombre attestent combien la France est inquiète de ses destinées futures : l'ordre est protégé par l'épée du duc de Magenta, ancien compagnon des gloires et des malheurs de mon père.

Sa loyauté nous est un sûr garant qu'il ne laissera pas exposé aux surprises des partis le dépôt qu'il a reçu.

Mais l'ordre matériel n'est pas la sécurité.

L'avenir demeure inconnu, les intérêts s'en effrayent, les passions peuvent en abuser.

De là est né le sentiment dont vous m'apportez l'écho, celui qui entraîne l'opinion avec une puissance irrésistible vers un recours direct à la nation pour jeter les fondements d'un gouvernement définitif.

Le plébiscite, c'est le salut et c'est le droit, la force rendue au pouvoir et l'ère des longues sécurités ouverte au pays : c'est un grand parti national, sans vainqueurs ni vaincus, s'élevant au-dessus de tous pour les réconcilier.

La France, librement consultée, jettera-t-elle les yeux sur le fils de Napoléon III ?

Cette pensée éveille en moi moins d'orgueil que de défiance de mes forces.

L'empereur m'a appris de quel poids pèse l'autorité souveraine, même sur de vieilles épaules, et combien sont nécessaires, pour accomplir une si haute mission, la foi en soi-même et le sentiment du devoir.

C'est cette foi qui me donnera ce qui manque à ma jeunesse. Uni à ma mère par la plus tendre et la plus reconnaissante affection, je travaillerai sans relâche à devancer le progrès des années. Quand l'heure sera venue, si un autre gouvernement réunit les suffrages du plus grand nombre, je m'inclinerai avec respect devant la décision du pays.

Si le nom des Napoléon sort pour la huitième fois des urnes populaires, je suis prêt à accepter la responsabilité que m'imposerait le vote de la nation.

Telle est ma pensée : je vous remercie d'avoir parcouru une longue route pour venir en recueillir l'expression.

Reportez aux absents mon souvenir, à la France les vœux de l'un de ses enfants : mon courage et ma vie lui appartiennent.

Que Dieu veuille sur elle, et lui rende ses prospérités et sa grandeur.

### Nouvelles extérieures.

ESPAGNE.

Le bombardement de Bilbao continue. Il sème, hélas ! chaque jour plus de ruines dans cette riche cité. C'est la vieille ville qui a jusqu'à présent le plus souffert.

Dans la seule nuit du 9, les batteries carlistes y avaient lancé plus de 200 projectiles. Leur nombre total, depuis l'ouverture du feu, dépasse 3,000.

Plusieurs habitants ont été atteints. Dans les rues del Correo, Nueva, Ascao, Somera et de la Ronda, dans le quartier même de la garde civile, les obus ont allumé des incendies dominés à grand-peine.

Près de Saint-Jean, une maison s'est écroulée.

Le 10 au matin, un obus venait éclater dans le second étage de l'imprimerie de l'*Irurac-Bat*, causant de grands désordres et blessant plusieurs personnes. Quelques instants après, un autre pénétrait dans l'administration du journal la *Guerra*.

Rue del Correo, la plus éprouvée, un édifice appelé la maison de Jaspe a reçu jusqu'à 18 bombes, et, malgré sa solidité, s'est effondrée.

Le vieux pont est fortement ébranlé ; les batteries carlistes achèveront sans peine de le détruire.

On compte un grand nombre de soldats tués ou blessés aux avant-postes par les balles des tirailleurs carlistes.

Les vivres manquent. Plus de viande, bientôt plus de pain.

Pour peu que Serrano étudie encore quelques jours son plan d'attaque ou traîne en longueur en attendant de nouveaux renforts, non pas de soldats, il n'y en a plus en Espagne, mais de simples recrues, Bilbao capitulera.

Les habitants, en grande partie carlistes, accueilleront avec joie le roi Charles VII, et pourront appliquer à Serrano le fameux mot des carabiniers :

« Trop tard ! trop tard ! »

### Nouvelles militaires.

D'après les règlements, aucun militaire, quel que soit son grade, ne peut se rendre à l'étranger s'il n'est porteur d'une autorisation spéciale du ministre de la guerre. Le général du Barail a reconnu que l'application rigoureuse de cette disposition aux militaires originaires d'Alsace-Lorraine pourrait, dans certaines circonstances, les placer dans une situation difficile. Il a décidé, pour

obvier, que les commandants de corps d'armée, en cas d'urgence extrême, accorderaient directement des permissions aux Alsaciens-Lorrains pour se rendre dans leur pays d'origine, sous la réserve de lui en rendre compte immédiatement. Des instructions viennent d'être adressées dans ce sens au commandement.

Les commandants des corps d'armée, dans l'esprit de la loi du 24 juillet 1873, doivent posséder la faculté, lorsqu'ils le jugeront utile, de déplacer les corps de troupe d'une garnison à l'autre dans l'étendue de leur région territoriale, sous la condition expresse de les remplacer par des corps de même arme.

Toutefois, cette faculté se trouve subordonnée à la division du territoire en régions et subdivisions de régions, et l'assiette du casernement définitivement arrêtée.

Jusqu'à-là, les mouvements de troupes qui présenteraient une certaine importance seront soumis à l'approbation préalable du ministre de la guerre.

Quand il s'agira, au contraire, de détachements d'une importance moindre, dont l'intérêt du service ou des motifs graves nécessiteront l'envoi immédiat d'un point sur un autre, les généraux commandant les corps d'armée les autoriseront directement, sauf à en rendre compte au ministre de la guerre sans le moindre retard.

### Chronique Locale et de l'Ouest.

Il résulte d'un ordre du jour du 42<sup>e</sup> corps d'armée, en date du 6 mars courant, qu'afin de mettre à même les sous-officiers de cavalerie qui aspirent à l'épaulette de compléter leur instruction générale et militaire et d'acquiescer cette instruction, si elle leur fait défaut, M. le ministre de la guerre a décidé, le 28 février dernier, que ces sous-officiers ne seraient plus, à l'avenir, admis au tableau d'avancement qu'après avoir suivi un cours à l'Ecole de cavalerie de Saumur.

Ce cours, outre l'instruction équestre et purement militaire, comprendra la grammaire, l'arithmétique, la géométrie, l'histoire, la géographie, la physique et la chimie appliquées aux arts militaires ; la législation, l'administration et la comptabilité militaires, l'artillerie, la fortification ; en un mot, toutes les connaissances que doit avoir un officier.

Le cours s'ouvrira le 4<sup>e</sup> avril 1875.

Il résulte de cette mesure qu'à partir de l'inspection générale prochaine, ne pourront être inscrits au tableau d'avancement que :

1<sup>o</sup> Des sous-officiers ayant suivi avec succès les cours de l'Ecole de cavalerie dès 1873 ;

2<sup>o</sup> Des sous-officiers du cadre constitutif de l'une des écoles militaires jugés dignes de récompense ;

3<sup>o</sup> Des sous-officiers envoyés à Saumur comme élèves-officiers.

D'après les ordres du ministre, tous les nouveaux candidats inscrits sur le dernier tableau d'avancement pour le grade de sous-lieutenant seront envoyés cette année à l'Ecole de cavalerie pour suivre un cours qui s'ouvrira le 4<sup>e</sup> avril prochain et durera dix-huit mois.

Hier soir, un violent incendie a eu lieu dans la forêt de Milly, probablement sur le territoire de la commune de Denezé.

De loin, à travers la colonne de fumée excessivement noire et épaisse, on voyait les flammes qui s'élevaient à une grande hauteur. On croit que cet incendie a éclaté dans une ferme.

Le 10 février dernier, l'*Echo Saumurois* publiait, d'après les journaux de Paris et d'Angers, le bref du Souverain-Pontife en date du 14 janvier, adressé à M<sup>rs</sup> Freppel à l'occasion de son mandement accompagnant l'encyclique sur la franc-maçonnerie.

Plus de six semaines se sont écoulées depuis cette publication ; mais il paraît que certaines feuilles ne s'étaient pas trouvées en mesure jusqu'ici de la mettre sous les yeux de leurs lecteurs, car elles viennent de la donner comme une nouveauté.

Pendant le séjour que M. Chantilly vient de faire parmi nous, le public dilettante espérait assister à la représentation de *Mon-*

sieur Alphonse, l'œuvre brillante de Dumas fils et le grand succès de l'année théâtrale 1873 ; l'affiche elle-même avait annoncé son apparition sur la scène saumuroise avec des artistes de Paris... Et cependant la pièce en vogue du Gymnase n'a point été jouée. Nous devons donc, à ce sujet, quelques explications aux amateurs de spectacle.

A son retour de Laval, il y a deux mois, M. Chantilly avait eu l'intention de monter *Monsieur Alphonse* ; mais il renonça à ce projet en apprenant qu'une troupe spécialisée demandait à venir donner cette pièce à Saumur. Il traita donc avec M. Brindeau, directeur de la Compagnie parisienne, l'intermédiaire de l'agence Lévy, 23, rue des Martyrs. La représentation fut fixée au mardi 24 février.

Le dimanche 22, en effet, nous l'annoncions à nos lecteurs ; mais M. Chantilly qui n'avait plus entendu parler de M. Brindeau et de ses artistes, écrivit immédiatement à M. Lévy pour avoir des renseignements et connaître les causes qui pouvaient empêcher la soirée promise. Sa lettre resta sans réponse, et on n'eut pas la moindre nouvelle de la Compagnie parisienne.

Nous laissons au public le soin de juger cette façon d'agir de la susdite société dramatique. Elle a ainsi causé un véritable préjudice au directeur de notre scène, qui, dans l'organisation de ses spectacles, avait compté sur la pièce nouvelle de Dumas fils.

Et voilà pourquoi nous n'avons pas vu Monsieur Alphonse à Saumur.

### DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES. AVIS IMPORTANT.

Billets de banque, matières d'or et d'argent.

La loi du 4 juin 1859 et celle du 25 janvier 1873 défendent l'insertion des matières d'or ou d'argent dans les lettres, imprimés, échantillons, papiers d'affaires, etc., confiés au service des postes.

Ces lois interdisent également l'insertion des billets de banque, coupons échus et, en général, de toutes valeurs payables au porteur, dans les lettres non chargées ou non recommandées.

Le public se méprend généralement sur le but de ces lois, qui sont essentiellement tutélaires et qui ont pour objet, tout en protégeant ses intérêts, de sauvegarder aussi la responsabilité du service des postes. Le plus souvent, en effet, ce service est appelé à répondre d'infidélités commises, alors que les objets disparus ont passé par les mains de nombreux intermédiaires étrangers à la poste.

Malgré les avis répétés de l'administration, des contraventions aux lois précitées sont cependant encore personnellement commises, surtout depuis l'émission des billets de banque de cinq francs.

L'administration rappelle au public que les auteurs de contraventions de cette nature sont passibles d'une amende de 50 à 500 francs, aux termes de l'article 9 de la loi du 4 juin 1859, et elle prévient qu'elle se verra, à l'avenir, dans l'obligation de provoquer l'application rigoureuse des dispositions de cette loi.

L'*Union libérale*, de Tours, a reçu l'arrêté suivant :

PREFECTURE D'INDRE-ET-LOIRE.

Nous, préfet d'Indre-et-Loire, Vus les numéros des 8 et 14 de ce mois du journal l'*Union libérale*,

Vu l'art. 6 de la loi du 27 juillet 1849, Considérant que ce journal a publié dans son numéro du 8 courant un article commençant par ces mots : « Le *Figaro* sera ni poursuivi, ni suspendu, ni même interdit sur la voie publique ; grâce à cette impunité, nous savons qu'il est licite d'inviter le premier coquin venu à fructifier l'Assemblée ; » Ledit article se terminant ainsi :

« La chose ne tire point à conséquence, puisque, dans la pensée de l'écrivain, il s'agit seulement de frapper les députés républicains ; »

Considérant que cet article, dirigé contre la majorité de l'Assemblée et le gouvernement qu'elle a institué, contient les attaques et les imputations les plus odieuses ;

Considérant en outre que dans son numéro du 14 du même mois, l'*Union libérale* a dirigé de nouvelles et violentes attaques contre la majorité de l'Assemblée nationale ;

Arrêtons :  
Art. 1<sup>er</sup>. La vente sur la voie publique, la

distribution et le colportage du journal l'Union libérale sont interdits dans le département d'Indre-et-Loire.

Art. 2. MM. les sous-préfets, les maires, le commandant de gendarmerie et les commissaires de police sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Tours, le 15 mars 1874.

Le préfet,  
Signé : Albert DEGRAIS.

Avis aux fabricants ingénieurs qui abusent du prix où est le beurre pour en produire et en vendre d'artificiel. Déjà on retirait du suif la stéarine, la glycérine et l'oléine servant à la fabrication de la bougie, du savon et de l'huile. Un inventeur a trouvé le moyen d'en extraire du beurre, et plusieurs fabriques de ce beurre de suif se sont établies dans la capitale.

L'octroi s'en est ému. De même qu'il perçoit la taxe de l'eau-de-vie sur l'alcool fabriqué à l'intérieur de Paris avec des pommes de terre, il veut contraindre les fabricants de beurre artificiel à payer l'impôt sur cette matière au lieu du seul impôt de suif jusqu'à présent perçu.

Plusieurs sommations dans ce but ayant été faites sans succès à un grand fabricant, M. Migneret, commissaire de police du quartier de la Goutte-d'Or, a, sur la réquisition de l'administration, apposé, il y a quelques jours, les scellés dans les différents bâtiments de cette fabrique, et a procédé à la saisie d'une grande quantité de marchandises.

Le propriétaire ayant versé, à titre de caution, une somme de 2,000 fr., les scellés ont été levés alors seulement.

D'un autre côté, défense a déjà été faite dans plusieurs marchés de vendre, sous la fallacieuse dénomination de beurre, une denrée vraiment par trop suif generis.

Lorsqu'il a été stipulé dans un bail que le locataire prendrait à sa charge « les contributions », cette expression comprend-elle l'impôt foncier ?

Le tribunal civil de Paris a donné récemment à cette question une solution affirmative.

#### LA LUNE ROUSSE.

La lune rousse est celle qui suit, chaque année, la lunaison de l'équinoxe du printemps.

On lui donne le nom de lune rousse, parce qu'on assure, dans les campagnes, que les jeunes pousses des plantes et des bourgeons exposés par un ciel serein à sa lumière sont roussis et même gelés, bien que le thermomètre, dans l'atmosphère, se maintienne à plusieurs degrés au-dessus de 0. Wels et Arago ont voulu disculper la lune rousse de ce méfait, et ils ont attribué le phénomène au mélange des effluves qui s'opère entre l'air et la terre diversement échauffés, c'est-à-dire à l'équilibre de température qui tend à s'établir entre le sol froid au degré de glace et l'atmosphère échauffée de plusieurs degrés de chaleur.

Mais là ne s'arrêtent pas les accusations portées contre la lune rousse ; on est dans l'habitude de suspecter tout ce qui vient d'elle, parce qu'on dit qu'elle ne donne pas de temps sec sans gelée, et de temps humide sans grêle. Il est surtout à remarquer que c'est à l'époque de cette lune que surviennent les variations brusques de température, et ces ondées glaciales, souvent mêlées de grêle, auxquelles on a donné le nom de giboulées.

Il est certain que les personnes et les choses, lorsque la lune rousse survient, sont sujettes à un état critique attribué aux variations météorologiques et au renouvellement radical de la saison, qui ramène dans nos climats la chaleur absente et qui réveille la nature entière de sa torpeur.

La lune rousse commencera le 16 avril prochain, à 4 heures 43 minutes du soir, et finira le 15 mai.

TRIBUNAL DE POLICE CORRECTIONNELLE  
D'ANGERS.

#### Affaire Réchet.

La prochaine loi électorale rayera-t-elle le sieur Réchet, fils, du registre électoral ? Ce qu'il y a de certain, c'est que M. Réchet, quoique convaincu de nombreux abus de confiance, de détournements de fonds importants et de banqueroute frauduleuse, a des idées politiques qui le préoccupent jusqu'au fond de sa prison.

Il comparait samedi devant le tribunal correctionnel d'Angers, où il venait purger sa contumace. Réchet avait fait de mauvaises affaires en qualité de maître du café du Cirque. A l'audience, il dit que s'il a fait banqueroute, c'est parce que la municipalité n'a pas autorisé les bals masqués en 1870 (?). — Justement il n'avait pris la direction du café qu'en prévision des bals masqués. — Pas de chance. — L'argent ne venant pas, puisqu'il n'y avait pas de bals masqués, Réchet en a pris dans la caisse de l'Abeille, compagnie d'assurances dont il était alors le représentant. Il reconnaît lui-même avoir détourné, sur ce chef, une somme de 2,300 francs environ.

Réchet n'en était pas d'ailleurs à son coup d'essai. Chargé par M. Jarry, chaudronnier, de placer de la chaux, plus tard représentant de M. Joubert, également chaudronnier, il avait déjà trouvé le moyen de s'approprier indûment différentes sommes d'argent, 4,400 francs chez l'un, 4,000 fr. chez l'autre environ.

Précédemment employé à la gérance des fourneaux de M. de Contades, il avait détourné de même une somme qui semble pouvoir être évaluée à 9,000 ou 12,000 fr.

Quand il n'eut plus d'argent à détourner et lorsque son café menaçait ruine, il réalisa l'actif, vendit ses meubles, frustra ainsi tous ses créanciers et partit pour la Belgique — d'où il revient, grâce à la gendarmerie, pour rendre compte du passé à la justice de son pays.

Réchet a été condamné samedi à deux ans d'emprisonnement.

Voilà l'homme !

Maintenant voici le citoyen.

Dans sa prison de Belgique, Réchet écrivait de sa main, composait lui-même ou copiait des morceaux de style qui ne dépareraient pas certains de nos journaux écarlates. Le ministère public a révélé à l'audience ce trait curieux du caractère de Réchet, en donnant connaissance de quelques-unes des idées politiques de ce républicain. Ce qui préoccupe Réchet dans sa prison, ce n'est pas son passé coupable, c'est la réforme de la société, et voici le bel éloge des républicains qu'on a trouvé dans sa cellule, écrite de sa main :

« Quels que soient les noms divers qu'on leur donne, républicains austères, libéraux patriotes, progressistes éclairés, tous, dans quelque pays que vous les rencontriez, ils poursuivent le même but ; tous se sont tracé les mêmes devoirs ; tous soutiendront la même lutte ; tous arriveront à la réalisation de leur rêve sublime : affranchissement et liberté des peuples ; ou bien tous seront morts à la peine.

» Hommes instruits, à l'imagination et au cœur ardents, leur lutte de chaque jour, les déceptions sans nombre qu'ils rencontrent, rien ne les rebute. Toujours sur la brèche, courageux malgré l'insuccès, ils portent en eux-mêmes leur récompense et ils n'ont plus rien à envier, quand, se regardant eux-mêmes, le miroir de leur conscience satisfaite leur renvoie ces mots : « Homme de bien, espère et marche. »

Comme ces derniers mots doivent peser aujourd'hui à la conscience du républicain Réchet ! Et n'est-il pas bien désagréable, en vérité, pour les républicains, d'être si haut placés dans l'estime de Réchet ?

Quant au reste de la société, voici ce que Réchet en pense :

« Il est facile de diviser aujourd'hui ce qu'on est convenu d'appeler la société en catégories essentiellement distinctes les unes des autres, car la ligne de démarcation qui les sépare saute aux yeux de l'observateur attentif à la grande lutte maintenant engagée presque partout.

» Au premier plan, nous voyons l'ultramontanisme, composé de ce que nous appellerons les hommes du passé : anciens et zélés partisans de leur regrettable et infernale inquisition, au temps de laquelle leur plus grand bonheur serait de pouvoir nous ramener ; anciens nobles et hommes à privilèges, regrettant amèrement celui qui de tous était le plus cher à leur cœur, l'effroyable domination qui leur livrait le peuple pieds et poings liés, le prolétaire depuis son berceau jusqu'à la mort ; jouissant effrontément du travail, des sueurs et de la souffrance de leurs semblables, qu'ils considéreraient souvent bien plus mal que leur cheval de chasse ou leur lévrier favori ; hommes pour lesquels enfin la Bastille est encore debout, et qui ne voient dans la lutte héroïque et sublime que nos pères ont soutenue

en 1789 autre chose que la réussite imméritée et passagère d'une échauffourée de boulevard.

» Dans ce que j'appellerai la seconde catégorie, qui rencontre-t-on ? Les satisfaits, les inconséquents, les peureux, et enfin l'innombrable multitude de ceux qui en tout temps et en tous lieux savent toujours se mettre du côté du plus fort. Si les hommes que j'énumère ici sont moins coupables, l'assemblage de leurs idées présente cependant un assemblage d'une tristesse navrante.

A quoi bon continuer ces citations étranges ? Pour achever ses méditations sur la réforme de la société, Réchet a désormais devant lui deux ans de prison ; et comme il est jeune encore, peut-être comprendra-t-il que pour rendre la société meilleure il lui appartient à lui personnellement de ne pas lui rendre le Réchet de chez M. de Contades, ou du café du Cirque, mais un Réchet repenti et corrigé. Ce sera tout bénéfice pour les deux. (Journal de Maine-et-Loire)

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DU COMMERCE.

AVIS (Journal officiel du 14 mars 1874.)

Le concours pour l'obtention des bourses vacantes à l'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE de Paris sera ouvert le 20 juillet, à Paris, Lyon, Marseille, Bordeaux, Nantes, Rouen, Lille et Nancy.

Le programme détaillé des connaissances exigées des candidats, pour subir les épreuves, sera envoyé sur demande adressée au Directeur de l'ÉCOLE SUPÉRIEURE DU COMMERCE de Paris, rue Amelot, 102.

Les grandes proportions que prend maintenant la consommation des escargots rendent opportuns les faits suivants :

M. Dumas, directeur de l'hôpital de Montpellier, a publié une étude dans laquelle plusieurs cas d'empoisonnement par les escargots sont décrits.

Les symptômes constatés sont les vertiges, les nausées, les coliques, des étourdissements répétés, suivis d'une prostration musculaire générale. Cependant aucun malade n'a succombé aux attaques de ce mal.

Informations prises, dit le Journal des connaissances médicales, on a observé que les escargots cherchent leur nourriture un peu partout. Des végétaux vénéneux pour l'homme, le laurier-rose, la viorne, le fusain, le buis, l'euphorbe, sont dévorés par eux.

Or, on ne prend pas toujours la précaution de faire jeûner les escargots avant de les tirer de leurs coquilles et de les coucher dans un lit d'aromates.

C'est ainsi que les gourmets ont absorbé de véritables infusions d'euphorbe et de buis.

En hiver, les escargots s'enferment dans leur coque et en closent l'entrée ; aussi, à cette époque de l'année, aucun de ces empoisonnements n'a été relevé.

L'instinct des animaux pour les poisons est vraiment curieux. En nous limitant dans les mammifères aux seuls herbivores, dit Prosper Lucas, est-il une variété plus extraordinaire que celle des inspirations préordonnées du goût chez ces sortes d'animaux ?

Le cheval abandonne la ciguë aquatique à la chèvre ; la chèvre méprise la feuille et le fruit du fusain, laisse l'aconit au cheval et se réveille l'appétit avec le thymale ; véritable poison pour beaucoup d'animaux ; la vache cède la ciguë à la brebis ; enfin, comme le constate le docteur Bouchard, les solanées vireuses, qui frappent l'homme de délire et qui exercent sur tous les carnassiers une action toxique d'une extrême énergie, non-seulement épargnent les êtres des degrés inférieurs de la série organique, mais les pigeons même n'en ressentent aucune influence, et le lapin, comme Ronge en a le premier fait l'observation, broute impunément la feuille de belladone.

#### Faits divers.

Nous avons raconté ces jours-ci que feu M<sup>me</sup> Lenoir-Jousseran venait de laisser aux pauvres de Paris une somme de 40 millions pour la fondation d'un hôpital, et à l'Etat une rarissime collection d'objets d'art destinée à prendre place au Louvre.

Copie du testament vient d'être adressée, d'une part, à M. de Nervaux, directeur de l'Assistance publique, de l'autre à M. de Fourtoul, ministre des beaux-arts.

Jusqu'à ce jour, aucune protestation sérieuse ne s'étant fait connaître, il y a tout lieu de croire que les dons seront acceptés.

Constations que, d'après l'inventaire, le legs fait à l'Assistance publique s'est trouvé un peu moins considérable qu'on ne l'avait cru tout d'abord.

Cela tient à la dépréciation des immeubles et des valeurs mobilières qui constituaient la fortune de M<sup>me</sup> Lenoir-Jousseran.

Malgré ces petites déceptions, les sommes laissées sont encore suffisantes pour fonder aux environs de la capitale un vaste asile, où seront recueils plus de deux cents vieillards.

Une course des plus bizarres a eu lieu vendredi matin au bois de Boulogne entre deux Anglais, MM. Pope et Goodlake.

M. Goodlake avait parié qu'il ferait à cloche-pied le trajet de la Porte-Maillot à la Cascade, par l'allée des Acacias.

M. Pope avait gagé le contraire. L'enjeu était de 2,000 francs.

M. Goodlake a perdu ; au bout de 800 mètres, en effet, il a demandé grâce.

Une foule assez considérable assistait, dit le Paris-Journal, à ce singulier pari.

Le *Moniteur belge* donne les renseignements statistiques suivants sur la fabrication du papier :

Les Etats-Unis possèdent 800 fabriques de papier, dotées de 3,000 machines fournissant annuellement 200,000 tonnes de papier.

L'Angleterre a 850 fabriques et 4,500 machines, produisant 175 millions de kilogrammes de papier à main, d'une valeur totale de 200 millions de francs.

La France compte 250 à 280 établissements avec 350 machines et produit 75,000 tonnes de papier, dont 44 millions de kilogrammes pour l'exportation.

D'après une statistique publiée par M. D. Rudal, il existerait dans le monde entier 3,960 manufactures de papier employant 90,000 hommes et 480,000 femmes ; non compris les 400,000 personnes qui s'occupent de l'achat des chiffons.

La production totale annuelle est évaluée à 4 milliard 800 millions de livres, dont 900 millions seraient employées par les imprimeries, 400 millions par les correspondances particulières, 240 par le commerce, 200 par l'instruction publique, etc.

#### Dernières Nouvelles.

La Chambre a repoussé à une grande majorité l'impôt sur le sel ; c'est la décision la plus importante de la séance.

A vrai dire, il n'y a pas eu de débats sur le fond même de la question : tout le monde avait son opinion faite ; M. Pouyer-Quertier n'avait pas besoin de combattre l'impôt, et M. Bocher, en le soutenant, luttait pour une cause désespérée.

La Chambre a voté sans s'occuper des orateurs, comme bien résolue à repousser une taxe impopulaire, injuste, et qui n'est jamais proportionnelle.

Aujourd'hui doit venir la fameuse interpellation de la gauche sur la circulaire de M. de Broglie.

Dès hier, à cette occasion, une certaine animation régnait dans les couloirs.

Il n'est pas certain que tous les députés bonapartistes soient revenus de Chislehurst, à Versailles, pour prendre part au vote sur l'interpellation de l'extrême gauche ; les ministres sont assez inquiets de la prolongation de cette absence, qui peut réduire sensiblement la majorité du gouvernement.

On pense, à Versailles, que M. le duc de Broglie fera des déclarations de nature à satisfaire toutes les fractions de la droite.

Quoique les oppositions de gauche aient obtenu la majorité dans la commission relative à l'ajournement des élections pour renouveler les conseils municipaux, on ne met pas en doute, à Versailles, que le vote public en séance générale sera favorable au projet de loi.

Les membres de l'extrême gauche ont formé un comité chargé de préparer un contre-projet de loi électorale.

Pour les articles non signés : P. GONZ.

Voici le sommaire des gravures que l'Univers illustré publie dans son numéro de cette semaine :

Événements d'Espagne : le bombardement de Bilbao par les carlistes ; la famine au Bengale ; un Indou marchand de grains ; la nouvelle bourse de Bruxelles ; le maréchal de Mac-Mahon passant la revue de la cavalerie campée à Rocquencourt ; mort du commandant Francis Garnier dans le Tong-Kin ; bal offert au Président de la République par le tribunal de Commerce et la chambre de Commerce de Paris ; yachts à glace sur la rivière Hudson, aux États-Unis ; Revue comique du mois, par Cham (douze gravures) ; le vieux pont de Cordoue. — Rébus, problème d'échecs.

L'Univers illustré offre en ce moment à ses souscripteurs deux magnifiques primes gratuites, sur lesquelles nous devons appeler spécialement l'attention de nos lecteurs.

En s'abonnant pour un an à cet attrayant journal, on aura droit à l'un des deux ouvrages illustrés suivants : ou le JOURNAL D'UN HOMME HEUREUX, par Emile Souvestre, ou le DROIT CHEMIN, du même auteur. On a souvent écrit que ces deux chefs-d'œuvre, dont l'un a été couronné par l'Académie française, devraient se trouver dans toutes les familles. Il n'est pas de lecture plus saine, plus mo-

ralisante, plus remplie de charme et de pures émotions.

Les deux volumes contiennent de remarquables illustrations d'Adrien Marie et de Georges Fath. L'exécution typographique et artistique est encore rehaussée par de riches reliures avec fers spéciaux or et noir, titres sur le plat et tranche dorée.

Un numéro spécimen contenant les détails et les conditions des autres primes, présentées au choix des abonnés de l'Univers illustré, sera adressé franco à toute personne qui en fera la demande, par lettre affranchie, à l'administration, 3, rue Auber.

### DOUZE NOELS PROVENÇAUX

DE NICOLAS SABOLY (1669 à 1674), Traduits en vers français et arrangés en chœur pour trois ou quatre voix (hommes et femmes),

Par CHARLES SOULLIER,

Auteur des traductions lyriques des grands compositeurs italiens et allemands.

PRIX DE LA COLLECTION : 3 fr. — Chaque Noël séparé, 1 fr. — Chaque partie séparée du chœur, 30 centimes.

Chez Gustave AVOCAT, éditeur, 27, Faubourg Montmartre, à Paris.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue

française, par E. LITTE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 57<sup>e</sup> fascicule, LIB à LOI, est en vente.

**SANTÉ A TOUS** rendue sans médecine, sans purgo et sans frais, par la délicieuse farine de Sant de Du Barry, de Londres, dite :

## REVALESCIÈRE

Vingt-six ans d'invariable succès.

Elle combat avec succès les dyspepsies, mauvaises digestions, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, constipations, diarrhée, dysenterie, coliques, phthisie, toux, asthme, étouffements, étourdissements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, épuisement, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. — 75,000 cures annuelles, y compris celles de Madame la Duchesse de Casteluarte, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, Lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, etc., etc.

Cure N° 48,614.

M<sup>me</sup> la marquise de Bréhan, de 7 ans de Maladie du foie, d'estomac, amaigrissement, battement

nerveux sur tout le corps, agitation nerveuse, tristesse mortelle.

Cure N° 62,986.

M<sup>me</sup> Martin, de Suppression des règles et Douleur de Saint-Guy, déclarée incurable, parfaitement guérie par la Revalescière.

Cure N° 65,112.

E. Payard, de Gastralgie et Vomissements, qui ne pouvait plus se tenir sur ses jambes, ni dormir, ayant toujours le creux de l'estomac gonflé.

Cure N° 62,845.

M. Boillet, curé, de 36 ans d'Asthme avec étouffements dans la nuit.

Cure N° 70,421.

M. A. Spadaro, d'une Constipation opiniâtre de 9 ans. C'était terrible, et des médecins hors ligne avaient déclaré qu'il n'y avait pas moyen de le guérir.

Plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine. En boîtes de 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 2 kil., 12 fr. ; 4, 7 et 60 francs. — La Revalescière chocolatée, en boîtes, de 2 fr. 25 c. ; de 576 tasses, 60 fr. — Envoi contre bon de poste, les boîtes de 2 fr. et 60 fr. franco. — Dépôt à Saumur, chez M. COMAN, épicerie, rue Saint-Jean ; M<sup>me</sup> GONDRAND, épicerie, rue d'Orléans ; M. BESSON, pharmacien, épicerie, la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY et C<sup>o</sup>, 26, place Vendôme, à Paris.

P. GODET, propriétaire-gérant.

### COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 17 MARS 1874.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 % jouissance 1 <sup>er</sup> juin 72.	59 25	15	Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p.	800			C. gén. Transatlantique, j. juill.	282 50			
4 1/2 % jouiss. mars.	85 25	10	Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov.	658 75			Canal de Suez, jouiss. janv. 70.	415			
4 % jouissance 22 septembre.	72 50		Crédit Mobilier	293 75		3 75	Crédit Mobilier esp., j. juillet.	345			
5 % Emprunt 1871			Crédit foncier d'Autriche	530			Société autrichienne, j. janv.				
Emprunt 1872	94 35	15	Charentes, 400 fr. p. j. août.	945	2 50		OBLIGATIONS.				
libéré	94 40	15	Est, jouissance nov.	502 50	1 25		Orléans	281 25			
Dép. de la Seine, emprunt 1857	221		Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov.	887 50	2 50		Paris-Lyon-Méditerranée	376			
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	420		Midi, jouissance juillet.	600			Est	371			
1865, 4 %	448 75	1 25	Nord, jouissance juillet.	1015	1 25		Nord	380 75			
1869, 3 % t. payé.	291		Orléans, jouissance octobre.	843 75			Ouest	271 25			
1871, 3 % 70 fr. payé.	263		Yvendée, 250 fr. p. jouiss. juill.	905			Midi	274 25			
Banque de France, j. juillet.	3840		Compagnie parisienne du Gaz.	738 75	1 25		Deux-Charentes	260			
Comptoir d'escompte, j. août.	550		Société Immobilière, j. janv.	11 25			Vendée	230			
Crédit agricole, 200 f. p. j. juill.	435										
Crédit Foncier colonial, 250 fr.	265										

### GARE DE SAUMUR (Service d'hiver, 5 novembre)

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.**  
3 heures 09 minutes du matin, express-poste.  
6 — 45 — — (s'arrête à Angers)  
9 — 02 — — omnibus.  
1 — 33 — — soir, omnibus.  
4 — 13 — — express.  
7 — 27 — — omnibus.

**DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.**  
3 heures 04 minutes du matin, omnibus-omnibus.  
8 — 20 — — omnibus.  
9 — 50 — — express.  
12 — 38 — — soir, omnibus.  
4 — 44 — — omnibus.  
10 — 30 — — express-poste.  
Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 10.

Etude de M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

### PROPRIÉTÉ PERRINEAU

À Chaintres, près Saumur,

Composée de maison moderne, servitudes complètes, jardin de 60 ares. (112)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

### LES IMMEUBLES

Ci-après.

Commune de Saint-Lambert-des-Levés.

1<sup>o</sup> Le Pré-Puignet, contenant 6 hectares 72 ares 25 centiares, entouré de fossés, joignant d'un côté M. Dumény et d'autre côté l'avenue de Béfair.

2<sup>o</sup> Le Pré-au-Mâle ou Pré-de-la-Levée-Neuve, contenant environ 2 hectares, joignant au levant la route de Vivy, au nord un chemin d'exploitation, au midi MM. Mauriceau et Lamotte, et au couchant M. de Rochequairie.

3<sup>o</sup> Un petit pré, en face du précédent, de l'autre côté de la route contenant environ 10 ares, joignant au levant les prés du marais de Saint-Lambert et au couchant la route.

Commune d'Allonnes.

4<sup>o</sup> Le Pré-de-la-Coeuvre, contenant environ 66 ares, joignant au nord M. Bequet, au couchant et au midi M. Lecoy.

Commune de Dampierre.

5<sup>o</sup> Une maison avec cour, jardin et servitudes, dite l'auberge du Point-du-Jour, louée au sieur Duveau.

Commune de Parnay.

6<sup>o</sup> Quatorze hectares 56 ares 56 centiares de bois-taillis et bruyères, au Poteau-de-Larray.

Facilités de paiement. S'adresser, pour traiter et pour les renseignements, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (99)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

#### A VENDRE

A L'AMIABLE,

Pour entrer en jouissance immédiatement,

Trente-quatre ares quatre-vingt-cinq centiares de terre labourable, aux GRANDES-ENVERRIES, commune de Saint-Lambert-des-Levés, joignant M. Gueyveau et M. de Fontenailles.

S'adresser, pour traiter, à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire. (107)

Etude de M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire à Saumur.

### ON DEMANDE A ACQUÉRIR

dans la ville de Saumur, pour entrer en jouissance dans le courant de l'année 1874, UNE GRANDE MAISON DE MAÎTRE, avec jardin, remise et écurie, et servitudes.

S'adresser à M<sup>e</sup> MÉHOUS, notaire.

#### A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite, UNE MAISON

Sise au Vau-Langlais, commune de Bagneux,

Avec cellier, pressoir, beau jardin renfermé de murs avec espaliers, vignes en plein rapport.

UN BON BILLARD et ses accessoires.

S'adresser à M<sup>me</sup> veuve BESNARD, à Tivoli, au Pont-Fouchard, ou à M<sup>e</sup> LE BLAYE, notaire. (86)

#### A LOUER

Pour le 24 juin prochain,

### UNE MAISON

Au centre de la ville,

Comprenant :

Au rez-de-chaussée, cuisine, office, galerie vitrée, salle à manger, grande pièce à cheminée à côté ;

Au premier étage ; salon, quatre chambres à coucher avec cabinets de toilette, lieux à l'anglaise ;

Trois chambres de domestiques et greniers ;

Cour, écurie et remise ; caves.

S'adresser à M. MAUBERT, expert à Saumur, Grand'Rue. (28)

#### GRAND SUCCÈS

### LA VELOUTINE

est une poudre de riz spéciale préparée au bismuth,

par conséquent d'une action salutaire sur la peau.

Elle est adhérente et invisible : aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

CH. FAY

Parfumeur, rue de la Paix, 9.



#### L. HUET,

NATURALISTE-EMPAILLEUR,

Rue de Fenet, maison Alleaume, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer MM. les amateurs qu'il se charge d'empanner toutes sortes d'animaux, d'après les procédés les plus connus et les meilleurs.

Il construit également des arbres artificiels avec oiseaux, pour l'ornement d'appartements.

Le tout à des conditions très-avantageuses. (202)

#### LE

### JOURNAL DU DIMANCHE

RECUEIL LITTÉRAIRE ILLUSTRÉ

Paraissant chaque semaine avec 16 pages de texte et gravures inédites et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un an, 8 fr. — Six mois, 4 fr.

Par un mandat sur la poste, rue GUENEGAUD, 15, à Paris.

La collection se compose actuellement de 30 volumes renfermant les ouvrages des meilleurs auteurs contemporains.

Le volume broché pour Paris 3 fr. d<sup>e</sup> pour les départements 4 fr.



Ce liquide, dont l'action est instantanée, est complètement inoffensif, d'une odeur très-agréable et non volatile. Quelques gouttes versées dans une cuiller à café et aspirées par la narine adjacente au côté malade, ont une action immédiate sur les migraines et les névralgies les plus rebelles.

Dépôt dans les principales Pharmacies de France et de l'Étranger.

A Saumur : pharmacies Gabelin, rue d'Orléans, et Chedevergne, rue de la Tonnelle. — A Angers : pharmacie Brard, 3, rue Boisnet ; — Pharmacie centrale ; — Gaillard, angle de la rue Desjardins ; — L. Jeonneau, 37, rue Beaurepaire. (253)

#### Vient de paraître.

Librairie GRASSET, rue Saint-Jean, à Saumur.

### ORAISON FUNÈBRE DE M. J.-B. FOURMY

Ancien curé de Saint-Pierre de Saumur,

Prononcée par M. l'abbé PELTIER, vicaire à la cathédrale d'Angers.

SUIVIE

### DU DISCOURS DE M. LOUVET

Ancien maire de Saumur, aux obsèques de M. Fourmy.

Prix : 1 franc. — Au profit des pauvres.

Vente au comptant.

Saumur, Imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.

Vu par nous Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le